

Fiche Profil de Poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : **ENSEIGNANT EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION AU COLLEGE (ULIS)**

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES

Localisation : Collège Charles de Gaulle de SELTZ

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion est un dispositif collectif d'intégration qui accueille des élèves handicapés âgés de 11 à 16 ans dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

L'enseignant-coordonnateur de l'ULIS :

- est en charge, dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire, de l'élaboration du **projet individuel** (à partir du bilan global de chaque jeune) ;
- établit, pour chaque jeune, un **programme pédagogique individualisé** qui précise les acquisitions scolaires visées et le parcours scolaire envisagé, traduits dans un emploi du temps individualisé ;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public ;
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination – synthèse ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation ;
- assure la coordination au niveau de l'ULIS ;
- rédige, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activité annuel transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- être ou titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH (**option D**) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPA-SH ;
Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves handicapés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire ;
- avoir des aptitudes au travail en équipe ;
- avoir une bonne connaissance du collège : fonction, programmes....
- avoir une connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap.

3. Conditions de recrutement :

Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées

Contact pour obtenir des informations sur le poste :
IENASH (téléphone : 03.88.45.92.30)

Référence : circulaire n°2010-088 du 18-06-2010